Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Bauhaus Profi Depot Aufbrennsperre		
Mise à jour :	18.11.2025	**Version (Révision) :**	9.1.0 (9.0.0)
Date d´édition :	18.11.2025		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Bauhaus Profi Depot Aufbrennsperre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes
Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur
Bauhaus Fachcentren AG

Rue : Sägestrasse 5

Code postal/Lieu : 3123 Belp/Bern

Téléphone : 0041 318181160

Télécopie : 0041 318181169

Contact pour informations : info@bauhaus.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
+41(0)44 251 51 51 ou 145 (TOX Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....
P501	Les conteneurs vidés et nettoyés doivent être réutilisés. Les récipients mal vidés et les résidus de peinture doivent être éliminés conformément à la réglementation régionale.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Copolymère acrylique, hydrosol, eau, additifs et conservateurs

Composants dangereux

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120761540-60 ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids :	≥ 0,0036 - < 0,036 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Acute Tox. 2 ; H330 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
Limites de concentrations spécifiques :	Skin Sens. 1 ; H317: C ≥ 0,036 % • (M Acute=1) • (ETA - par inhalation (poussières, brouillard) : 0,21 mg/L) • (ETA - par voie orale : 450 mg/kg)

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764690-50 ; N°CE : 220-239-6; N°CAS : 2682-20-4

Poids :	≥ 0,0015 - < 0,025 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071
Limites de concentrations spécifiques :	Skin Sens. 1A ; H317: C ≥ 0,0015 % • (M Chronic=1) • (M Acute=10)

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764691-48 ; N°CAS : 55965-84-9

Poids :	≥ 0,00015 - < 0,0015 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071
Limites de concentrations spécifiques :	Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 0,6 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 0,6 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 0,06 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 0,06 % • Skin Sens. 1A ; H317: C ≥ 0,0015 % • (M=100)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité

et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse Extincteur à sec Sable Jet d'eau pulvérisée Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Vêtement de protection. Bottes de caoutchouc Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Matières à éviter

Acide fort Base forte Comburant

Ne pas stocker ensemble avec

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre : Forte chaleur. Gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	1,2 mg/m³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,345 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	6,81 mg/m³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,966 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,021 mg/m³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,027 mg/kg

Facteur d'évaluation : jour(s)
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,021 mg/m³

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,02 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 0,02 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 0,09 mg/kg
Facteur d'évaluation : jour(s)
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 0,11 mg/kg
Facteur d'évaluation : jour(s)
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,02 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 0,04 mg/m³

PNEC

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 4,03 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 0,403 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite : 0,0499 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite : 0,00499 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur limite : 3 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d´épuration)
Valeur limite : 1,03 mg/l

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 3,39 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 3,39 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur limite : 0,047 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d´épuration)
Valeur limite : 0,23 mg/l

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	3,39 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	3,39 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	0,027 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	0,027 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,01 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d´épuration)
Valeur limite :	0,23 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection individuelle



Protection yeux/visage

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté Utiliser un matériau de gant nitrile spécial: z. B. Gant de protection chimique Dermatril P 743 Fa. KCL. Épaisseur de couche 0,2 mm; Le plus tôt temps de percée après 240 min. Vous pouvez également utiliser d'autres gants de protection au moins de catégorie 3 selon EN 374. Les instructions du TRGS 401 doivent être observées. Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et peut varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est généralement une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection corporelle

Combinaison Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation Quart de masque (NF EN 140)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : jaune

Odeur : faible, caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>=	100	°C
Pression de vapeur :	(50 °C)	<	1000	hPa

Densité :	(20 °C)	env.	1	g/cm³	
pH :		env.	8		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	env.	11	s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en COV maximale (CE) :		=	0	Pds %	
VOC Valeur Decopaint-RL (2004/42/EG) :		<=	0	g/l	

Point de fusion/point de congélation :	non applicable
La température de décomposition :	non déterminé
Point éclair :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	non applicable
Limite inférieure d'explosivité :	non applicable
Limite supérieure d'explosivité :	non applicable
Test de séparation des solvants :	non applicable
Solubilité dans l'eau :	Completely disolvable.
log P O/W :	non déterminé
Viscosité cinématique :	non déterminé
Densité de vapeur relative :	non déterminé

9.2 Autres informations
Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	490 mg/kg
Paramètre :	DL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	457 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 660 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 0,4 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1,23 mg/m^3
Temps d'exposition : 4 h

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5)
Dose efficace : 2,15 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 4,77 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 0,09 - 0,48 mg/l
Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 0,02 - 0,098 mg/l

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : CE50 (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 2,9 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : CE50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 0,07 - 0,33 mg/l
Méthode : OCDE 202

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 0,0036 - 0,1 mg/l

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : CE50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 10,7 - 53,5 µg/l

Toxicité chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 1,16 - 4,95 µg/l
Méthode : OCDE 201

Station d´épuration

Paramètre : EC20 (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4)
Dose efficace : 2,8 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC50 (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4)
Dose efficace : 34,6 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC20 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 0,97 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OECD 209
Paramètre : EC50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Dose efficace : 7,92 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre :	Facteur de bioconcentration (FBC) (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4)
Valeur :	3,16
Paramètre :	Facteur de bioconcentration (FBC) (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Valeur :	3,16
Paramètre :	Log KOW (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2682-20-4)
Valeur :	<= 0,32
Évaluation :	Méthode CLHP
Méthode :	OCDE 117
Paramètre :	Log KOW (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Valeur :	<= 0,71

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Eliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 20 (Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 20 (Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19)

Remarque

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 70, 75

Directives nationales

Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement
15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes
Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données
Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.